

Leudelange, 20 janvier 2023  
23/0043/JG

# AVIS DE PUBLICATION

## Autorisation de lotissement Parcelle 187/7975, 34 et 34B, rue Schléiwenhaff, Leudelange

Conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004, dite loi ACDU, concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le Conseil communal de Leudelange en sa séance du 28 novembre 2022 a bien voulu autoriser le lotissement de la parcelle 187/7975, sise, 34, et 34B, rue Schléiwenhaff à L-3366 Leudelange en trois parcelles distinctes.

La délibération du conseil communal y relative, avec les pièces à l'appui, est ouverte à l'inspection du public au secrétariat du service technique en la mairie de la Commune de Leudelange.

En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant le Tribunal administratif peut être introduit contre la décision endéans un délai de trois mois à partir de la présente publication par requête signée d'un avocat à la Cour.



Le Collège des bourgmestre et échevins,  
Diane BISENIUS-FEIPPEL  
Jean-Paul SUNNEN  
Raphael GINDT

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que plans, pièces et documents afférents de la demande de lotissement du bureau d'architectes WE+B pour le compte de la société Laichach sarl portant sur un projet immobilier rue Schléiwenhaff sur la parcelle cadastrale numéro 187/7975 a été publié

**en bonne et due forme**

dans la commune de Leudelange  
conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988

Marc THILL  
Secrétaire



Diane Bisenius-Feipel  
Bourgmestre